

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1741

présenté par

M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	500 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
élargissement du Segur social à tous les personnels des établissements de la filière socio-éducative <i>(ligne nouvelle)</i>	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel propose d'élargir le bénéfice du Segur social à tous les personnels des établissements de la filière socio-éducative.

Les personnels techniques et administratifs des établissements de la filière socio-éducative sont aujourd'hui exclus de la revalorisation salariale. c'est le cas par exemple des agents d'accueil dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance ou encore des opérateurs du 115.

Nous proposons donc de corriger cette injustice et cette incohérence en rendant automatique la revalorisation salariale à toute personne travaillant dans un établissement de la filière socio-éducative.

Par cet amendement d'appel , nous proposons donc au sein de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », la création d'un nouveau programme « élargissement du Segur social à tous les personnels des établissements de la filière socio-éducative », abondé des crédits du programme « Inclusion sociale et protection des personnes », à hauteur de 500 millions d'euros en AE et en CP. Les règles de recevabilité obligent à gager cette mesure via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons bien sûr le Gouvernement à lever ce gage.